

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	28
Représentés	11
Absents	3
Votes	
Pour	39
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	1

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 18 décembre 2024

Le mercredi 18 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 10 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LANTERNIER Lucie, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, POUUDY Franklin, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, OMRANE Alain, DESROCHES Damien, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie,

Étaient représenté.e.s :

ID ELOUALI Ali donne mandat à FADLI Hafida
FONTAINE Sabrina donne mandat à OMRANE Alain
COHEN Rachel donne mandat à PANETTA Tonino
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
GARROUT Karim donne mandat à BENKAHLA Malika
BANCE Stéphane donne mandat à HACHE Bénédicte
THIAM Moustapha donne mandat à SAYADI Walid
BOLLE-DALLIAH Kristian donne mandat à CHALBI Yacin
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMIS Hassan
ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à FOURNIAUD Martine

Étaient absent.e.s :

DOS REIS Sabrina
FONDENEIGE Matthias
CHIRRANE El Arbi

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la

Préfecture de Créteil le

23/12/2024

de la publication le

23/12/2024

O B J E T

Approbation de l'action « tickets-loisirs » mise en place par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et Franciliens aux loisirs et aux vacances »

Approbation de l'action « tickets-loisirs » mise en place par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et Franciliens aux loisirs et aux vacances »

Monsieur le Maire rappelle, que le dispositif cadre de la Région Ile-de-France « Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des franciliennes et franciliens aux loisirs et aux vacances », adopté par le Conseil Régional le 9 mars 2017, dans lequel s'inscrit l'action ticket-loisirs a pour objectif de promouvoir les îles de loisirs, et notamment les activités et offres de séjours qui y sont proposées.

Les communes sont les interlocuteurs uniques de la Région pour leur territoire pour les actions destinées, entre autres, aux jeunes franciliens de 11 à 17 ans et au profit de familles fragilisées.

Pour Choisy-le-Roi, les services concernés par cette action cette année sont l'Enfance, la Jeunesse et les Centres sociaux.

Il s'agit de tickets-loisirs mis à la disposition des services pour l'organisation et le financement de sorties, cycles d'activités, projets pédagogiques et/ou séjours sur les îles de loisirs de la région Ile-de-France.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'action « tickets-loisirs » proposée par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des franciliennes et franciliens aux loisirs et aux vacances » et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Région Ile-de-France fixant les conditions d'utilisation des tickets loisirs qui sera renouvelée chaque année.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional Ile-de-France CR 2017-55 en date du 9 mars 2017 approuvant le dispositif cadre « Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des franciliennes et franciliens aux loisirs et aux vacances »,

Vu la délibération du Conseil Régional Ile-de-France CP 2023-124 du 29 mars 2023 approuvant la convention fixant les modalités d'utilisation des tickets-loisirs,

Vu l'avis de la commission Vie Éducative/Enfance/Petite Enfance/Centres Sociaux/Sports/Jeunesse/Action Sociale/Handicap/Hygiène santé du 5 décembre 2024,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Approuve l'action « tickets-loisirs » proposée par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des franciliennes et franciliens aux loisirs et aux vacances ».

Article 2 – Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Région Ile-de-France fixant les conditions d'utilisation des tickets loisirs.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 18 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-21940023-20241223-DEL-24-161-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024